



Réseau de l'Agriculture Paysanne



Confédération paysanne  
Provence Alpes Côte d'Azur

Communiqué de presse

23/10/2026

## La Confédération Paysanne et l'ARDEAR PACA engagent des recours contre la Région Sud pour défendre le pluralisme agricole et l'installation paysanne

L'ARDEAR PACA et la Confédération paysanne PACA engagent respectivement un recours gracieux et un recours contentieux contre deux décisions adoptées lors de l'assemblée plénière de la Région SUD du 26 juin 2026, qui suppriment ou réduisent des subventions accordées depuis 2008 à leurs structures. Si leur objet diffère, ces décisions traduisent une même orientation : affaiblir les organisations et les dispositifs qui portent, accompagnent et défendent une agriculture paysanne, diversifiée et agroécologique.

### Un recours gracieux pour défendre l'accompagnement de toutes les installations

Depuis plus de 20 ans, les ADEAR accompagnent les porteurs et porteuses de projets dans leurs démarches de création - reprise d'activité en agriculture. Sur les 10 dernières années, plus de **4 800 porteurs de projet** ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, représentant près d'**un tiers** des porteurs de projet de la région.

Le public accompagné présente des caractéristiques particulières : il est, **pour 84 %, non issu du milieu agricole**. Les **femmes** représentent la **moitié des personnes accompagnées**, alors qu'elles ne comptent que pour 37 % des installations dans la région.

Pourtant, la Région a supprimé en 2026 les 100 000 € annuels versés au réseau associatif de l'ARDEAR PACA, au motif d'« optimiser » les financements dédiés à l'accompagnement à l'installation agricole au seul profit de la chambre d'agriculture. Cette décision prive le territoire d'un maillage d'accompagnement reconnu et éprouvé.

Elle intervient **en contradiction totale avec la dernière loi d'orientation agricole**, qui vise expressément les publics accompagnés par l'ARDEAR<sup>1</sup> au titre du renouvellement des générations. De plus, cette loi renforce le pluralisme des structures dédiées à l'accompagnement à l'installation et à la transmission, identifié comme une nécessité pour faire face au défi colossal que constitue le renouvellement des générations agricoles : en PACA, plus de la moitié des agriculteurs et agricultrices arrivent à l'âge de la retraite.

Enfin, si le Conseil régional reste souverain dans l'attribution des subventions, les conditions de ce refus interrogent quant au respect des exigences démocratiques et du principe de loyauté envers ses partenaires.

L'ARDEAR PACA a donc engagé un recours gracieux pour demander le retrait de cette décision et la mise en conformité de la politique régionale avec les enjeux désormais reconnus par la loi.

<sup>1</sup> cf les porteurs de projet « issus ou non du milieu agricole » ou des femmes en agriculture : Article L. 1, I, 18°, et IV, 3°, du code rural et de la pêche maritime, dans sa rédaction issue de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

## **Un recours contentieux pour défendre le pluralisme syndical**

En modifiant la clé de répartition des subventions accordées aux syndicats agricoles représentatifs, la Région a réduit de **42%** le financement de la Confédération paysanne PACA, affaiblissant la voix des **26% d'agriculteurs et agricultrices** ayant exprimé leur vote aux dernières élections professionnelles.

Jusqu'ici, la subvention suivait le principe du financement national des syndicats agricoles : **75% selon les voix obtenues aux élections professionnelles, 25% selon les sièges remportés en chambre d'agriculture**. La Région a remplacé ce mode de calcul par une répartition reposant à **100% sur les sièges**, alors même que le scrutin accorde déjà une prime structurelle à la liste arrivée en tête.

Ce nouveau calcul bénéficie largement à la liste majoritaire FNSEA-JA, qui voit sa dotation augmenter de 13%, malgré un recul de 10 points aux dernières élections professionnelles agricoles, transformant une subvention censée soutenir la vitalité démocratique du territoire en rente au profit du syndicat majoritaire.

Après un recours gracieux resté sans réponse, la Confédération Paysanne PACA engage donc un recours contentieux pour contester cette décision discriminatoire et allant à l'encontre du pluralisme syndical.

## **Une même politique qui réduit la diversité du monde agricole et indique des perspectives inquiétantes**

Ces deux décisions ne relèvent pas d'une simple rationalisation budgétaire. L'enveloppe globale destinée aux syndicats agricoles représentatifs demeure inchangée, tandis que la suppression du soutien à l'ARDEAR conduit à remettre en cause l'existence même d'un écosystème d'accompagnement diversifié pour concentrer les moyens sur un acteur unique.

Après un été qui a une nouvelle fois démontré l'urgence de changer de modèle agricole, les décisions contestées de la Région s'inscrivent en opposition totale avec ses ambitions régulièrement affichées de soutenir une agriculture durable, résiliente et adaptée aux enjeux climatiques.

En affaiblissant ainsi simultanément le pluralisme syndical et le pluralisme de l'accompagnement à l'installation agricole, la Région marginalise les acteurs qui défendent des fermes à taille humaine, autonomes, diversifiées, et pleinement inscrites dans l'économie locale. Elle compromet la capacité du territoire à construire une véritable transition agricole répondant aux préoccupations citoyennes et qui puisse faire face aux défis environnementaux et sociaux à venir.

Élu en 2021 dans le contexte du front républicain, après le retrait de la liste de gauche, l'exécutif régional ne peut ignorer sa responsabilité de représenter la diversité de la société, plutôt que de laisser les intérêts de quelques-uns dicter une vision monolithique et mortifère de l'agriculture. Pourtant, on assiste à une concentration des financements et des pouvoirs, au mépris du dialogue démocratique. Cela nous paraît d'autant plus inquiétant que l'extrême droite n'a jamais été aussi proche des portes du pouvoir. Peut-on vraiment prendre le risque de bâtir un système entièrement concentré, dans lequel son projet autoritaire n'aurait plus qu'à s'installer ?

**L'ARDEAR PACA et la Confédération paysanne PACA demandent chacune à être reçues par le Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur afin de renouer un dialogue, obtenir des explications sur les fondements de ces décisions et redéfinir les partenariats pour l'avenir.**

### **Contacts :**

- Yannick BECKER, Porte-parole de la Confédération Paysanne PACA, 07 81 95 99 86, [yannickbecker04@free.fr](mailto:yannickbecker04@free.fr)
- Solène CALDERO, Animatrice-coordinatrice de la Confédération Paysanne PACA, 06 34 68 97 34,

[paca@confederationpaysanne.fr](mailto:paca@confederationpaysanne.fr)

- Yoann LE LAY, secrétaire de l'ARDEAR PACA, 06 86 94 42 51 - [yolelay@gmail.com](mailto:yolelay@gmail.com)
- Charles-Henri TAVERNIER, président de l'ARDEAR PACA, 06 47 19 93 14 - [cha.tavernier@orange.fr](mailto:cha.tavernier@orange.fr)
- Amélie PELLETIER, animatrice-coordinatrice de l'ARDEAR PACA, 06 11 78 45 89 – [amelie.pelletier@ardearpaca.org](mailto:amelie.pelletier@ardearpaca.org)

#### **Annexes:**

- 1. Recours gracieux ARDEAR
- 2. Requête contentieuse Confédération Paysanne contre la Région Provence Alpes Côte d'Azur
- 3. Témoignages de soutien à l'ARDEAR
- 4. Graphiques Représentation syndicale 2025, Evolution des scores 2019/2025, Evolution de la subvention régionale 2019/2025
- 5. Flyer A quoi sert la Conf

#### ***Un engagement commun pour la transition écologique de l'agriculture et des territoires***

*Le réseau ARDEAR Provence-Alpes-Côte-d'Azur construit des actions de terrain au service de l'agriculture régionale depuis 20 ans autour de 3 grands axes :*

- *Accompagnement à la création d'activités agricoles et rurales, à la transmission de nombreuses petites et moyennes fermes.*
- *Étude et partage des pratiques agricoles innovantes issues de l'agriculture paysanne.*
- *Formations professionnelles à destination des agriculteurs et des porteurs de projet.*

*Notre cœur de métier est d'accompagner les porteurs de projet, de l'émergence du projet à la création d'une exploitation et jusqu'au suivi post-installation.*

*La Confédération paysanne est un syndicat agricole qui défend depuis plus de 30 ans les droits et les pratiques des paysannes et des paysans tout en agissant pour que partout, l'agriculture devienne paysanne.*

*Le projet de l'agriculture paysanne vise à permettre à un maximum de paysans et paysannes répartis sur le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant, sur des fermes à taille humaine, une alimentation de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.*

*La Confédération paysanne et l'ARDEAR PACA sont membres du pôle d'Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT) qui réunit 28 organisations au sein de 9 réseaux régionaux : ARDEAR, Bio de PACA, GR CIVAM, Confédération Paysanne, AMAP de Provence, Paniers Marseillais, Accueil Paysan, Terre de liens PACA, AFOCG PACA. Il rassemble plus de 13 000 personnes adhérentes et une 50aine de salarié-es qui se reconnaissent dans les valeurs d'une agriculture paysanne, solidaire, ancrée sur les territoires et en lien avec la société. Le pôle InPACT PACA propose des formations, sensibilisations et plaidoyers contribuant activement à la transition écologique.*